



Procès-verbal Conseil Municipal du 23 juin 2026

Après convocation en date du 17 juin 2026, le Conseil Municipal de la Ville de Pont-l'Abbé s'est réuni le mardi 23 juin 2026 à 20h00, par Stéphane LE DOARÉ, Maire de Pont-l'Abbé, au Patronage Laïque.

Présents :

Stéphane LE DOARÉ, Laurent MOTREFF, Valérie DREAU, Yann HIRIART, Marie-Pierre LAGADIC, David DURAND, Viviane GUEGUEN, Victoire FOLGOAS, Bernard LE FLOC'H, Annie BRAULT, Adèle ROZEN, Alain TINCQ, Jean-Luc RICHARD, Marc DEFACQ, Ségolène GOYAT, Anthony LE BEC, Hélène MARC, Alosia ROBERDEL, Jean-Baptiste FURIC, Laurent COOPER, Yves CANEVET, Olivier GALIANA, Christel RIBEIRO, Pauline DE RECHNIEWSKI Gaëtan LECOMTE

Procurations :

Jacques TANGUY a donné procuration à Annie BRAULT
Sophie COSSEC a donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
Aurélie LE GOFF a donné procuration à Laurent MOTREFF
Lou DURAND a donné procuration à Alosia ROBERDEL

25 élus présents, 29 votants

Le quorum est atteint, les membres vont pouvoir délibérer.

La séance démarre à 20h00.

Monsieur Le Maire introduit la séance en précisant qu'en raison de la canicule rouge, il s'agit sans doute de la journée et la nuit la plus chaude de la semaine.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire informe de l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à une demande de subvention pour l'Eglise Notre-Dame-des-Carmes auprès du Conseil Départemental du Finistère.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ,**
 - **AUTORISE** l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire précise que trois questions écrites de l'opposition ont été transmises par M. Yves Canevet vendredi après-midi. Elles seront traitées en fin de conseil. Monsieur Le Maire donne la parole à Bernard Le Floch, un bref instant, à l'heure où Marc Bloch rentre au Panthéon.

Bernard Le Floch : « dans un coin très éloigné de ma mémoire, j'ai gardé le souvenir de la dénomination de l'école publique communale. J'avais alors proposé à la délibération du Conseil le nom de l'historien Marc Bloch : son œuvre, sa vie et sa mort sont exemplaires pour la jeunesse. Malheureusement, il était inconnu des conseillers qui choisirent Jules Ferry. À l'instant où je vous parle, Marc Bloch reçoit la

reconnaissance suprême de la nation. C'est pourquoi je demande à Monsieur Le Maire une minute de silence en union de pensée avec la cérémonie de la Panthéonisation. »

Monsieur Le Maire invite les membres du conseil municipal à se lever pour observer une minute de silence.

Monsieur Le Maire précise que Marc Bloch a eu quelques attaches avec la Cornouaille, même du côté de Penmarc'h, et puis du côté de Douarnenez. Il était d'une époque où il n'était pas encore célèbre, ni lui, ni quelqu'un qui s'appelait Jean Moulin.

Bernard Le Floc'h : *« oui il est venu avec des artistes Max Jacob, Lionel Floch, Augustin Tuzet... De mes visites aux fils du Docteur Tuset à Brest, il me vient à l'esprit les gravures » inspirées d'un poème de Tristan Corbière signé Romanin (Jean Moulin). »*

Désignation du secrétaire de séance

Madame Valérie DRÉAU est désignée secrétaire pour cette séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Monsieur Le Maire invite l'ensemble des élus qui seront amenés à prendre part à la présentation des délibérations à essayer d'être synthétiques dans leurs notes, sachant que les points qui sont présentés ont déjà été vus par certains au moins trois ou quatre fois en commissions que vous avez faites. Mais bien évidemment, les réponses seront apportées à toutes questions s'il y en a.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE-SPORT-SANTÉ-LOISIRS

- 1.1. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)
- 1.2. CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE
- 1.3. ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
- 1.4. AVENANT N°1 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA FÊTE DES BRODEUSES

2. URBANISME-PLANIFICATION-CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT-PORT

- 2.1. AVIS PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRÊTÉ D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE PONT-L'ABBÉ ET SUR LA MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT BACTÉRIOLOGIQUE
- 2.2. PERMIS D'AMÉNAGER SECTEUR RUE JEANNE D'ARC : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS À LA COMMUNE

3. INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS – VOIRIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUES

- 3.1. AUDITS ÉNERGÉTIQUES – CONVENTION AVEC LE SDEF
- 3.2. TRAVAUX : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE – STADE SYNTHÉTIQUE
 - 3.2.1 Conventions avec le SDEF
 - 3.2.2 Demande de subvention

4. FINANCES-PROSPECTIVES ET RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. TARIFS DU PORT 2026
- 4.2. TARIFS 2026/2027 LE TRISKELL
- 4.3. TARIFS 2026 MUSÉE BIGOUDEN – HORS LES MURS
- 4.4. TARIFS DE LOCATION 2026 DE LA BASE NAUTIQUE
- 4.5. ÉGLISE NOTRE DAMES DES CARMES – DEMANDE DE SUBVENTION

- 4.6. CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROSQUERNO – TARIFS 2026
- 4.7. CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROSQUERNO – CONVENTION KULTURANIM
- 4.8. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LA CCPBS ET LA SPL « DESTINATION PAYS BIGOUDEN SUD » - PLACE GAMBETTA
- 4.9. LOYER PASSAGE DE LA LEVÉE
- 4.10. PACTE FINISTÈRE 2030
- 4.11. FORFAIT DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT – ANNÉE 2026
- 4.12. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI
- 4.13. TABLEAU DES EMPLOIS
- 4.14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE

5. ENFANCE JEUNESSE

- 5.1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF DU FINISTÈRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE-SPORT-SANTÉ-LOISIRS

1.1. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

(orateur : Laurent MOTREFF)

ANNEXE 1 : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

La ville de Pont-l'Abbé s'est dotée d'un Plan communal de Sauvegarde (PCS) approuvé par la délibération du conseil municipal du 11 février 2020.

La parution de nouvelles dispositions réglementaires implique la mise à jour de ce document ainsi que celle du document d'Information Communale sur les Risques majeurs (DICRIM).

Au-delà de cette mise à jour réglementaire, il est également apparu nécessaire de procéder à d'autres mises à jour, plus opérationnelles, suite au retour d'expérience concernant la gestion de la Tempête CIARAN.

Le PCS ainsi que le DICRIM et sa version simplifiée ont fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil municipal lors d'une réunion organisée au Triskell le lundi 11 mai 2025.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les mises à jour du Plan Communal de Sauvegarde et sur le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La commission municipale « Administration générale - Sport - Santé- Loisirs » du 13 avril 2026 a émis un avis favorable.

Christel Ribeiro : *« je voulais savoir, puisque, comme vous l'avez dit, ça tombe bien, on est en période de canicule, sachant que cette région est plutôt habituée en termes de risques – risques tempêtes, vents violents, etc., vagues submersion – mais ni la Bretagne ni le pays bigouden n'étant épargnés par ces épisodes qui vont se renouveler, malheureusement, dans le futur : qu'est-ce qui est prévu à très court terme pour la protection notamment des plus fragiles, que ce soit les personnes âgées en EHPAD ou dans les écoles ? Je pense par exemple à la température dans les classes, aux cours d'école qui sont plus ou moins végétalisées, etc. »*

Monsieur Le Maire répond que cette question fait partie d'une des trois questions reçues qui seront traitées en fin de conseil.

Mme Ribeiro précise qu'elle trouvait opportun de la poser à ce moment-là.

Monsieur Le Maire rappelle que cette question sera traitée en même temps que les autres questions, soit en fin de conseil, comme cela se fait généralement dans cet ordre-là, et précise qu'un certain nombre de réponses aux questions s'y trouvent dans le document joint.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants :

- **APPROUVE** les mises à jour du Plan communal de Sauvegarde et celle du DICRIM telles que présentées le 11 mai 2026 et jointes à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre l'arrêté portant mise à jour du PCS et de le transmettre aux différents services et Préfecture :
 - M. le Préfet du Finistère ;
 - M. le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ;
 - M. le Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours ;
 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Pont-l'Abbé ;
 - M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;
 - M. le Président du Conseil Général ;
 - M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
 - M. le Directeur de la Cohésion Sociale.
- **VALIDE** la nomination de Monsieur Laurent MOTREFF, élu référent aux questions de sécurité ;
- **VALIDE** les mises à jour nécessaires à la bonne application du Plan Communal de Sauvegarde ;
- **VALIDE** la mise à disposition du public le DICRIM qui fera l'objet d'une communication adaptée.

1.2. CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

(orateur : Laurent MOTREFF)

La commune de Pont-l'Abbé souhaite créer une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée de bénévoles et placée sous l'autorité du maire, afin de renforcer la gestion des situations de crise.

Ce dispositif, encadré par plusieurs lois (notamment celles de 2004 et 2021), permet d'appuyer l'action municipale sans se substituer aux services de secours.

La RCSC a pour missions principales :

- l'information et la prévention auprès de la population,
- l'aide aux personnes vulnérables ou sinistrées,
- l'appui logistique en cas de crise,
- la diffusion des consignes de sécurité,
- le soutien au retour à la normale.

Elle constitue un outil de solidarité locale et de résilience, particulièrement utile pour faire face à des événements comme les inondations, intempéries, incendies ou coupures de réseaux.

Sa mise en place implique :

- une décision du conseil municipal,
- la définition des missions et d'un règlement intérieur,
- le recrutement de bénévoles,
- la mise en place d'un cadre organisationnel et assurantiel.

Les bénévoles auront le statut de collaborateurs occasionnels du service public, avec une couverture assurantielle prévue par la commune. Leur engagement nécessite des vérifications préalables (compétences, casier judiciaire, etc.).

La commission municipale « Administration générale - Sport - Santé- Loisirs » du 13 avril 2026 a émis un avis favorable. Une présentation a été faite aux membres du conseil municipal lors d'une réunion organisée au Triskell le lundi 11 mai 2025.

Monsieur Le Maire : « Alors c'est vrai que ça fait suite au DICRIM, ça fait aussi suite à un RETEX qu'on avait fait autour de l'expérience sur CIARAN. C'est vrai que Combrit est la seule commune

pour l'instant sur le Pays Bigouden à avoir mis en œuvre une réserve communale de sécurité civile. La commune de Penmarc'h regarde aussi le sujet. Nous avons plutôt bien géré, parce qu'accessoirement, nous avons fait un exercice peu de temps avant. Nous avons été plutôt très performants dans l'après et dans la gestion, mais c'est vrai que clairement, cela ne peut pas reposer seulement sur une équipe municipale et des bénévoles. J'en ai passé des coups de fil, et je remercie les associations à l'époque, le Téléthon et bien d'autres, qui nous avaient renforcés pour l'accueil qu'on avait fait au Triskell, et puis les pompiers et les gendarmes qui sont quand même vite pris. L'objectif, c'est bien d'avoir une force complémentaire qui est formée, préparée, reconnaissable, à qui on peut donner des missions pour justement avoir une action encore plus étendue. D'ores et déjà, il y a des Pont-l'Abbistes, évidemment, qui en ont entendu parler, qui souhaitent s'investir, dont Laurent Copper et Pauline de Rechniewski ici présents. C'est vrai que cela permet de démultiplier nos forces. L'objectif, c'est quand même d'avoir un minimum de formation pour que chacun puisse avoir les bons réflexes. Chacun doit rester dans son rôle, nous ne sommes pas pompiers, ni technicien ou gendarme. Mais pour autant, on s'aperçoit qu'on a besoin de beaucoup de monde sur ces moments-là. Et, c'est quelque chose qui nous aidera. L'autre fois, nous avons également reçu l'aide de la Croix-Rouge qui nous avait prêté main-forte pour différentes missions. Donc j'y crois beaucoup. Je le répète, je pense que des épisodes un peu particuliers, canicule, tempête ou autre, seront plus récurrents et donc il faut être en capacité de se mobiliser pour mieux y faire face et apporter des réponses adaptées. Nous ferons une large communication. Nous inviterons la presse à présenter en septembre le dispositif. Nous communiquerons aussi lors de la journée des associations et puis à travers le bulletin municipal pour que le maximum de gens puisse avoir l'information. C'est un groupe qui sera appelé à s'étoffer au fur et à mesure du temps, bien évidemment.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants :**

- **APPROUVE** la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile au sein de la commune de Pont-l'Abbé ;
- **PRECISE** que cette réserve aura pour missions notamment l'information et la prévention auprès de la population, l'aide aux personnes vulnérables ou sinistrées, l'appui logistique en cas de crise, la diffusion des consignes de sécurité et le soutien au retour à la normale ;
- **CONFIE** à Monsieur Le Maire la responsabilité de l'organisation et de la gestion de cette réserve, placée sous son autorité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir les modalités de fonctionnement de la réserve, notamment par l'élaboration d'un règlement intérieur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires au recrutement des bénévoles et à procéder aux vérifications requises ;
- **PREVOIT** que les membres de la réserve auront le statut de collaborateurs occasionnels du service public et bénéficieront d'une couverture assurantielle adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

1.3. ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026

(orateur : Laurent MOTREFF)

L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont-l'Abbé a organisé, le samedi 13 et dimanche 14 juin 2026, les 40 ans des JSP.

Pour l'occasion, un rassemblement national s'est réuni sur Pont-l'Abbé au Centre culturel Le Triskell et ses abords. 200 enfants se sont confrontés par équipes sur divers ateliers. L'association souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle couvrant les frais de location du Centre culturel Le Triskell, d'après le devis ci-dessous :

Location : (Tarif : Association pont-l'abbiste)

° de la salle polyvalente	308,75 €
° du hall d'accueil	45,83 €
° forfait nettoyage (HS 42,50 €, SP 52,50 €)	95,00 €
Total H.T.	449,58 €
TVA 20%	89,92 €
Total TTC.	539,50 €

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur Le Maire : « nous faisons souvent comme ça, c'est plus facile pour marquer le soutien de la ville à l'association. Ils utilisent les infrastructures et nous leur attribuons une subvention qui permet de couvrir les frais sinon nous ne valorisons pas finalement le coût réel de nos installations. Il a fait très beau et chaud ces deux jours de rassemblement. Près de 200 jeunes JSP se sont affrontés dans un magnifique parcours sur le futur parc de la rivière derrière Le Triskell. Et le dimanche, nous avons eu la chance de voir deux équipes de Pont-l'Abbé sur le podium, les JSP 2 et les JSP 4, qui ont magnifiquement remporté l'intégralité. Et puis, ça a été l'occasion aussi pour tout le monde, le corps des sapeurs-pompiers, l'amicale et moi-même, de rendre un bel hommage à Ludovic Rolland, qui aurait tant aimé avoir 15 jours ou trois semaines de plus pour pouvoir vivre cet événement auquel son épouse a beaucoup contribué, et Ludo étant lui-même issu des JSP, il faisait partie des premières sections qui avaient été fondées à Pont-l'Abbé il y a 40 ans. Donc c'était un beau moment. »

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants (arrivée de M. Canevet à 20h15) :

- **APPROUVE** la demande de subvention exceptionnelle de 539.50 €.

1.4. AVENANT N°1 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA FÊTE DES BRODEUSES

(orateur : Laurent MOTREFF)

ANNEXE 2 : AVENANT N°1 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA FÊTE DES BRODEUSES

Il est rappelé que, conformément à ses statuts, l'association de la Fête des Brodeuses a pour objet :

- d'organiser et de financer la Fête des Brodeuses et les manifestations s'y rattachant ;
- de concourir au travers de ces manifestations à la mise en valeur, la conservation et le développement du patrimoine artistique et culturel du pays bigouden et de la Bretagne.

Cet objet implique que :

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique en matière culturelle, économique, sociale et touristique, l'action suivante : Organisation de la Fête des Brodeuses à Pont-l'Abbé.

Pour sa part, la Ville s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de cette action.

D'une part, il est rappelé que la convention avec l'association des Brodeuses doit faire l'objet d'un renouvellement annuel par voie d'avenant pour un montant de subvention de 20 000 euros.

D'autre part, la Ville met à disposition de l'association des locaux, matériels et mobiliers pour les besoins de la manifestation annuelle. En contrepartie de ces prestations, l'association s'engage à verser à la Ville une participation conformément au devis présent en annexe 3 couvrant l'ensemble des dépenses engagées par la commune à ce titre.

Les autres dispositions de la convention susvisée du 30 mai 2025 demeurent applicables.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur Le Maire : « *nous avons un devis prévisionnel de prestation et puis il y a une option qui est quasiment équivalente au montant du devis si l'association n'arrivait pas à avoir les bénévoles pour assurer sa partie, afin que la ville retrouve son état « normal » dans les jours qui suivent la fête. C'est un grand classique.* »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention avec l'association la Fête des Brodeuses ainsi que le devis prévisionnel et toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la convention.

2. URBANISME-PLANIFICATION-CADRE DE VIE-ENVIRONNEMENT-PORT

2.1. AVIS PORTANT SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ARRÊTÉ D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE PONT-L'ABBÉ ET SUR LA MISE EN PLACE D'UN TRAITEMENT BACTÉRIOLOGIQUE

(orateur : David DURAND)

Monsieur Le Maire précise que c'est une compétence communautaire et que d'ailleurs ce point passera aussi au conseil communautaire de ce jeudi. Et il doit également passer en conseil municipal.

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration (STEP) de Pont-l'Abbé, datant de 2001 et modifié, est caduc depuis fin 2025 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement.

Le rejet des eaux traitées du système d'assainissement de Pont-l'Abbé se situe en mer au droit de la pointe de Kerafédé. Cet émissaire est commun avec le rejet de la STEP de Loctudy. Les usages du milieu récepteur étant sensibles, la CCPBS souhaite renforcer l'abattement des apports bactériologiques et mettre en œuvre un traitement complémentaire de désinfection.

Au regard de la réglementation, le projet relève de la procédure « loi sur l'eau » (IOTA) – autorisation environnementale, sans évaluation environnementale, et est soumis à une

procédure de consultation du public – régime de la participation du public « parallélisée » prévue par le code de l'Environnement.

Dans le cadre de la procédure d'examen du dossier déposé le 09 avril 2026 par la Communauté de Communes, compétente en matière d'assainissement et de la consultation du public, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet présenté, conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, avant le 23/07/2026.

Les évolutions apportées par le projet se résument comme suit :

- Mise en place d'un traitement bactériologique à la station d'épuration de Pont-L'Abbé.
- Abaissement des normes de rejet, avec :
 - Abaissement de la norme à 103 E. Coli/100 ml, (au lieu de 104 actuellement) et d'une valeur rédhitoire à 104 E. Coli/100 ml. Ces valeurs maximales ont été définies à la suite de la modélisation de la courantologie menée en tenant compte du contexte spécifique des projets de désinfection sur chacune des 2 stations d'épuration de Pont-L'Abbé et de Loctudy, du rejet en mer via l'émissaire commun et des usages du milieu récepteur.
 - Suppression du rendement d'abattement minimum à 99% en E.Coli.
- Passage à un rejet continu en hiver et un rejet phasé en été de PM-3h à PM+3h (au lieu de PM -5h à PM +5h actuellement, toute l'année), rendu possible par l'amélioration de la qualité bactériologique des rejets.
- Maintien des autres normes de rejet actuelles (avec ajustement des valeurs rédhitoires pour les MES).

Par ailleurs, les travaux de réseaux se poursuivent, conformément au programme pluriannuel d'investissement approuvé en 2024 pour résorber les entrées d'eaux parasites et les déversements occasionnels au milieu naturel.

Après présentation du dossier par un technicien de la Communauté de Communes, la commission Urbanisme-Planification-Cadre de vie-Environnement et Port associée à la commission Infrastructures-Bâtiments-Voirie et Transition Energétique du 10 juin 2026 a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Le Maire : *« c'est vrai que G. Gouzien l'a bien présenté en commission. J'étais avec lui à la préfecture, préalablement, parce qu'il n'y a pas que Pont-l'Abbé. Nous avons plusieurs stations qui ont leur renouvellement, avec une amélioration du traitement de nos eaux épurées avant rejet. »*

Yves Canevet : *« en commission, le technicien a bien présenté le sujet, je pense que c'est une très bonne amélioration pour nos rejets d'eaux »*

Monsieur Le Maire : *« C'est le même procédé que nous venons de mettre sur celle de Combrit Sainte-Marine et qui est efficient. »*

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Pont-l'Abbé et de mise en place d'un traitement bactériologique.

2.2. PERMIS D'AMÉNAGER SECTEUR RUE JEANNE D'ARC : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RÉTROCESION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS A LA COMMUNE

(oratrice : Valérie DRÉAU)

ANNEXE 3 : CONVENTION DE RÉTROCESION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS À LA COMMUNE

La société DOMETERRE a déposé une demande de permis d'aménager sur un terrain de 8 215 m² situé rue Jeanne D'Arc (cadastré section AP 159) pour la création de 16 lots à bâtir (surfaces comprises entre 312 et 489 m²) et 8 places de stationnement « visiteurs ».

L'engagement du lotisseur à constituer une association syndicale des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs n'est pas nécessaire lorsque le lotisseur justifie de la conclusion avec la commune d'une convention prévoyant le transfert dans son domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés (article R 442-8 du code l'urbanisme).

A l'occasion de la demande de permis d'aménager, la société DOM&TERRE a proposé la signature d'une convention de rétrocession des équipements communs du lotissement à la commune.

Il est ici précisé que l'aménagement de ce terrain constitue l'amorce de l'aménagement global du secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de ce secteur inscrit au P.L.U dont la parcelle acquise par la Commune par donation fait également partie (parcelles AP, 298, 301 et 365).

Compte tenu des caractéristiques de la voie et équipements publics décrits dans le programme des travaux, qui répondent aux attentes de la commune et de la nécessité d'organiser l'accès aux parcelles communales situées à l'Ouest, il apparaît que cette proposition est de nature à simplifier les procédures.

La commission Urbanisme-Planification-Cadre de vie-Environnement et Port associée à la commission Infrastructures-Bâtiments-Voirie et Transition Energétique du 10 juin 2026 a donné un avis favorable à ce dossier.

Olivier Galiana intervient : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Pont l'Abbé Solidaire et Écologique, nous voterons en faveur de cette délibération, car la rétrocession des équipements communs à la commune est une décision de bon sens. Elle permet une maîtrise publique de la voirie et garantit le désenclavement et l'accès futur aux parcelles communales situées à l'Ouest. C'est à nos yeux le témoignage d'une bonne gestion patrimoniale. Cependant, cette délibération ne doit pas occulter la question systémique de la minéralisation des espaces naturels induite par ce projet. Nous actons ce soir l'amorce d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Concrètement, nous actons la consommation de 8 215 m² d'espaces jusqu'ici non bâtis. À l'heure de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), chaque mètre carré compte. Ces 8 200 m² vont être directement décomptés de l'enveloppe foncière octroyée à notre commune pour la décennie. Si nous saluons l'effort de densification du lotisseur – avec des parcelles de tailles raisonnables permettant d'accueillir 16 familles sans gaspiller l'espace –, nous devons anticiper la suite. Notre responsabilité collective est de planifier à long terme. C'est pourquoi nous souhaitons poser deux questions de vigilance pour l'avenir de cette OAP :

1. Sur le plan écologique : Comment allons-nous garantir que la voirie et les espaces qui nous sont rétrocédés fassent la part belle à la désimperméabilisation et à la biodiversité ? Les 8 places "visiteurs" seront-elles en pavés enherbés ou en enrobé noir classique ?

2. Sur le plan de la justice sociale et de la maîtrise foncière :

Puisque la commune possède les parcelles adjacentes à l'Ouest, quel signal voulons-nous donner pour la deuxième tranche de cette OAP ? Le foncier public étant devenu une ressource

rare avec le ZAN, nous demandons dès aujourd'hui que les futurs projets sur nos parcelles communales intègrent une part importante de logements abordables ou de logements sociaux, et qu'ils ne soient pas abandonnés à la seule promotion immobilière d'acteurs privés dépourvus de sens de l'intérêt général. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire : « vous avez devancé ce que j'ai peut-être déjà eu l'occasion de dire, c'est qu'effectivement sur la parcelle, donation de Briand, un lotissement communal y sera réalisé. L'objectif, c'est de favoriser l'accession des foyers les plus jeunes, les plus modestes, et puis d'avoir du logement locatif. Nous passerons peut-être même par du bail réel et solidaire. Je sais que tous les bailleurs ne sont pas forcément favorables, mais de façon à pouvoir garder potentiellement une maîtrise foncière à long terme. Nous aurons donc une densification supérieure à celle de la première opération, puisque nous serons amenés normalement à pouvoir ériger le petit collectif, mais pas que. Donc clairement, la feuille de route est dans ses grandes lignes à peu près écrite. Un groupe de travail sera mis en place et vous aurez l'occasion d'en discuter en commission. Et puis nous devrons voter un budget annexe pour cette opération de lotissement communal. Nous nous sommes déjà rapprochés de la personne remplaçante d'Hervé Jacques, que nous avons rencontré l'autre jour, parce que ce sont des opérations de gestion de stock, nous n'en faisons pas forcément tous les jours, nous sommes donc bien conscients du sujet. Nous avons aussi toute la partie imperméabilisation, gestion des eaux pluviales, qui pourra peut-être être aussi un facteur limitant dans la partie de surface imperméabilisée et dans les mètres carrés créés. Nous avons travaillé effectivement avec la société DOM&TERRE sur la première partie pour avoir une opération, vous pouvez le constater sur le plan annexé. La part de voirie a été réduite à sa plus stricte expression, justement pour préserver, pour imperméabiliser le moins possible et générer le moins d'eau pluviale possible à devoir récupérer et rejeter plus loin dans le milieu naturel. Ce type d'opération, désormais, nous consommons un peu, oui. Elles étaient prévues dans nos OAP, donc par rapport au ZAN, nous sommes dans notre enveloppe globale. Après, je dois préciser que Pont-l'Abbé est une des rares communes qui fait beaucoup de renouvellement urbain, le quartier de la Gare a coûté 0 m² de ZAN, et il produit plus de 200 logements. Et nous avons certaines autres opérations de ce type. Il y a un immeuble, en opération privée, derrière la MPT, d'une vingtaine de logements qui a démarré. Il coûte zéro au ZAN. C'est du renouvellement urbain. Et contrairement à d'autres communes qui ont tendance à s'étaler, nous restons quand même dans un périmètre où tout est globalement urbanisé autour. Ça faisait partie des OAP du PLU. Elles n'ont pas été contestées. Donc nous devons essayer de trouver des opérations mixtes. Il faut que tout habitant puisse trouver à se loger à Pont-l'Abbé. Des personnes en location pure, des personnes en location-accession, à revenus modestes, à revenus plus aisés. Pont-l'Abbé doit être accueillant pour tout le monde. Et à travers ces différentes opérations, nous essayons de faire en sorte que cette équation soit tenue. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 29 votants :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Société DOMETERRE, représentée par Monsieur Arnaud LE BOURGEOIS, la convention de rétrocession des équipements communs du lotissement qui sera réalisé sur le terrain cadastré section AP, n° 159, rue Jeanne D'Arc.

3. INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS – VOIRIE TRANSITION ÉNERGITIQUES

3.1. AUDITS ÉNERGÉTIQUES – CONVENTION AVEC LE SDEF

(orateur : David DURAND)

Dans le cadre de la politique de maîtrise des consommations énergétiques et d'optimisation des dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) propose la réalisation d'audits énergétiques complémentaires sur plusieurs équipements communaux.

Ces audits s'inscrivent dans le dispositif national CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66 et porté par la FNCCR. Ce programme a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution des énergies fossiles par des solutions bas carbone pour les bâtiments publics.

À la suite de l'appel à projets ACTEE+ du 5 juin 2023, le jury du programme a retenu le projet conjoint porté par le SDEF et le Conseil départemental du Finistère. Ce dispositif permet notamment de financer en grande partie des audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités.

Conformément au règlement financier du SDEF, une prise en charge de 90 % du montant HT de l'audit est assurée dans la limite de 2 500 € HT par bâtiment, ce qui porte le montant maximum de la participation du SDEF à 2 250 €. Au-delà de ce plafond, le reste à charge est supporté intégralement par la collectivité.

Les bâtiments retenus dans le cadre de cette programmation sont :

- La cantine scolaire ; (Programmation 2026)
- Le Triskell ; (Programmation 2026)
- Le centre de Rosquerno. (Programmation 2027)

Convention pour la Cantine scolaire (ANNEXE 4)

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Cantine Scolaire	2 rue Jules Ferry 29120 Pont-l'Abbé	541 m²	Article 4 : audit énergétique Article 5 : Plus-value métrés

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 840,00 € HT, soit 3 408,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Le montant révisé est estimé à 2 845,68 € HT soit 3 414,82 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 164,82 €.

Convention pour le Triskell (ANNEXE 5)

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Triskell	Rue Mstislav Rostropovitch 29120 Pont-l'Abbé	2 165 m²	Article 4 : audit énergétique

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 990,00 € HT, soit 3 588,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Le montant révisé est estimé à 2 995,98 € HT soit 3 595,18 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Ainsi, dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 345,18 €.

Convention pour le Centre de découverte Rosquerno (ANNEXE 6)

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m²)	Prestation(s) BPU
Centre Rosquerno	Lieu-dit de Rosquerno 29120 Pont-l'Abbé	2 242 m²	Article 4 : audit énergétique

Le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre de la présente convention s'élève à 2 990,00 € HT, soit 3 588,00 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF, prix de base hors révisions. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché.

Le montant révisé est estimé à 2 995,98 € HT soit 3 595,18 € TTC (selon le dernier indice de révision connu).

La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation.

Dans les 30 jours suivant le paiement par la collectivité, le SDEF s'engage à verser à la commune une participation financière de 2 250,00 € (en recette).

Le reste à charge communal sera donc de 1 345,18 €.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

M. Le Maire : « *c'est un peu dans la suite de l'échange que nous avons auparavant, parce qu'évidemment, si nous faisons des diagnostics, c'est pour que nos bâtiments consomment moins et, en cas de canicule, soient aussi moins exposés.* »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **APPROUVE** la réalisation des audits énergétiques sur les bâtiments communaux concernés ;
- **APPROUVE** les conditions techniques et financières des conventions proposées par le SDEF ;
- **APPROUVE** le montant estimatif des prestations pour la cantine scolaire et le Triskell, soit 6 996,00 € TTC hors révision, (correspondant à un montant estimé révisé de 7 010 € TTC), au titre de l'année 2026 ;
- **APPROUVE** le montant estimatif de la prestation pour le centre de Rosquerno, soit 3 588,00 € TTC hors révision, (correspondant à un montant estimé révisé de 3 595,18 € TTC), au titre de l'année 2027 ;
- **AUTORISE** le versement au SDEF de 100 % du montant TTC des prestations réalisées ;
- **AUTORISE** la perception des participations financières du SDEF pour ces prestations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, leurs éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

3.2. TRAVAUX : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE - STADE SYNTHÉTIQUE

(orateur : David DURAND)

3.2.1 Convention avec le SDEF (ANNEXE 7)

Dans un souci d'économie financière, la commune a réalisé une étude visant à réduire ses coûts tout en améliorant l'efficacité de l'éclairage du stade. Le projet consistera à remplacer les projecteurs existants, installer un éclairage LED, améliorer l'homogénéité et la performance lumineuse, afin de répondre aux exigences techniques applicables aux installations sportives.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PONT-L'ABBÉ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Stade - Rénovation.....64 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement de la commune :

- ECLAIRAGE PUBLIC Stade - Rénovation 76 800,00 €

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Yves Canevet : « est-ce que c'était le dernier avenant sur la rénovation du stade ? Je vois qu'on enregistre encore 67 000 euros sur le stade. Je ne sais pas si tout est encore facturé ou si tout est fini sur l'aménagement du stade. Je ne sais pas s'il y en aura d'autres à venir. J'espère qu'on ne va pas dépasser les budgets, un peu fous par rapport à ce qui a été fait. »

M. Le Maire : « Par les temps qui courent, nous avons eu quelques compléments. Ça arrive dans tout projet. Il n'était pas initialement prévu de remplacer l'éclairage parce qu'il fonctionnait. Si ce n'est qu'aujourd'hui, l'utilisation du stade est beaucoup plus soutenue que par le passé, surtout le terrain principal, et qu'effectivement, à raison de 9 projecteurs à iodure métallique par poteau, la consommation est vite importante. Donc on a décidé de passer en LED, l'objectif c'est de faire des économies de fonctionnement, et les 9 iodures métalliques par poteau, donc (9x4) 36, vont être remplacés par (4x4) 16 projecteurs LED. Donc on va déchoir de la puissance, nous allons même sans doute pouvoir se passer du tarif jaune et donc nous allons faire des économies de fonctionnement. Et il reste encore quelques travaux d'enrobés et de clôture, notamment de portail, pour bien sécuriser l'accès au stade. Nous arrivons sur une opération conséquente, nécessaire. Le stade, je ne vous fais pas la genèse, 1955. Il avait connu quelques évolutions. Il était quand même arrivé à être plus que fatigué. Nous arrivons au bout de l'opération. L'inauguration est prévue le 1er août. Vous allez bientôt recevoir l'invitation et surtout un club qui performe avec des équipements qui ont été remis à jour. Cela a été salué par le staff, le coach, l'ensemble des joueurs en fin de saison. Très clairement, vous prenez Douarnenez, alors qu'ils montent en R1. Ils n'ont pas l'éclairage sur le stade, donc ils ne vont pas pouvoir jouer le samedi soir. Ils ont donc fait une demande de devis, ils sont plus près de 200 000 euros. Donc je pense que nous gérons le plus finement possible. Et ce que je constate, c'est que l'équipement rénové connaît un franc succès de la part des joueurs en termes de fréquentation et d'entraînement, ce qui nous permet de soulager aussi un peu certains terrains en herbe. Par les temps qui courent, les terrains en herbe ne vont pas être en très bon état au moment de septembre. Or, la saison va reprendre dès fin août. Nous pouvons être content de notre investissement avec cet équipement synthétique et des vestiaires dignes de ce nom quand nous recevons des clubs au niveau auquel on est arrivé. »

Yves CANEVET : « Est-ce que vous avez fait un retour sur investissement par rapport à la consommation ? »

Monsieur Le Maire : « Alors sur les LED, c'est un peu compliqué à dire, parce que nous ne pouvons pas comparer deux tranches identiques. Auparavant, le stade en herbe n'était pas forcément allumé tous les soirs, et surtout pas sur la même durée. Là, nous allons surtout soulager aussi l'éclairage de Tréouguay, puisqu'une partie des entraînements de Tréouguay se fait au stade. Nous pensons que nous allons quand même diviser par quatre le montant de la facture par rapport à si l'éclairage n'avait pas été changé. J'ai demandé des simulations au SDEF, mais tout le monde est bien désarmé en me disant « qu'on ne va pas comparer des choux et des carottes » on ne va pas être sur les mêmes plages d'utilisation. Alors, je pourrais vous faire le calcul si on avait éclairé tous les jours trois heures, nous pourrions regarder et vous donner la réponse, mais en fait, aujourd'hui, l'amplitude d'éclairage est beaucoup plus large. Il arrive que le dimanche, l'arbitre demande dès la mi-temps d'éclairer parce qu'il considère qu'en termes de luxe, nous ne sommes pas suffisants. Bon, chaque fois, je fais grise mine parce

que je vois le compteur électrique qui tourne. Demain, nous serons un peu plus sereins avec notre éclairage en LED parce qu'il va tourner moins vite et que chaque match coûtera un peu moins cher. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux : rénovation de l'éclairage - STADE SYNTHETIQUE.
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 76 800,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

3.2.2 Demande de subvention

Considérant que l'éclairage actuel du stade est ancien et non conforme aux besoins actuels de pratique sportive,

Considérant la nécessité de moderniser l'installation afin d'améliorer la sécurité, la qualité d'usage et la performance énergétique de l'équipement,

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FAFA (Le Fonds d'aide au football amateur) pour la rénovation de l'éclairage du stade.

Le tableau de financement est comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Eclairage - rénovation stade	64 000,00 €	Autofinancement	54 000,00 €	84%
		FAFA sollicité	10 000,00 €	16%
TOTAL	64 000,00 €	TOTAL	64 000,00 €	

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention auprès du FAFA et autres partenaires financiers.

4. FINANCES-PROSPECTIVES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1. TARIFS DU PORT 2026

(orateur : Marc DEFACQ)

Concernant le port de plaisance, après avis du conseil portuaire du 10 juin 2026, il est proposé de maintenir les tarifs des bateaux annuels et modifier les tarifs des bateaux de passage du port en :

- Augmentant tous les tarifs « visiteur » pour y inclure la taxe de séjour de 0.22€/nuitée/adultes (visiteurs)
- Créant un nouveau tarif pour « occupation illégale »

TARIFS BATEAUX ANNUELS

Taille des bateaux	Mouillage perso	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur
moins de 4,99 m	71,91 €	135,69 €	121,37 €
de 5 à 5,99 m	72,26 €	184,70 €	154,05 €

de 6 à 6,99 m	98,10 €	185,61 €	154,81 €
de 7 à 7,99 m	98,58 €	245,23 €	194,92 €
de 8 à 8,99 m	130,78 €	246,43 €	195,88 €
de 9 à 9,99 m	131,43 €	612,98 €	440,10 €
de 10 à 10,99 m	326,96 €	673,08 €	483,25 €
de 11 à 11,99m	328,53 €	685,09 €	491,88 €
de 12 à 12,50 m	330,14 €	697,11 €	500,51 €

TARIFS BATEAUX DE PASSAGE

Taille des bateaux	Visiteur/nuitée	Visiteur/semaine	Visiteur/mois
Inférieur à 7 m	16,00 €	71,00 €	127,00 €
de 7 à 9 m	18,00 €	80,00 €	211,00 €
de 9 à 10 m	21,00 €	102,00 €	375,00 €
de 10 à 11 m	24,00 €	122,00 €	407,00 €
de 11 à 12,50 m	26,00 €	152,00 €	487,00 €

Tarif TTC € incluant la Taxe de séjour de 0,22€ / adulte / nuitée

	Annexe
Bateau hors d'état de naviguer	15€/jour
Tarif occupation illégale + Frais de dossier	Tarif nuitée (par jour d'occupation) emplacement majoré multiplié par 3 + 50€ frais de dossier

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur Le Maire souligne que la ville travaille bien avec l'association des usagers du port pour faire en sorte de retrouver plus de dynamisme et d'avoir un protocole d'accord entre la ville et les usagers pour les bateaux-ventouses abandonnés. En effet si la ville procède à la destruction, cela coûte une fortune pour la ville. Par contre, si c'est l'association des usagers du port qui le fait, il y a un plan d'État qui vient prendre le relais. Un principe de convention a été trouvé sur lequel la ville pourra se mettre d'accord de façon à sortir les quelques bateaux qui sont en train de mourir dans le port, et qui ne devraient plus être là. »

Marc Defac : « la déconstruction serait gratuite parce que, venant d'une association, par contre, on ne parle que de la déconstruction et pas du transport. Il faudra que la ville règle le problème du transport pour amener les bateaux en déconstruction. »

Monsieur Le Maire répond : « Oui, parce qu'on pourrait peut-être les déconstruire à Loctudy mais il faudrait qu'ils arrivent jusqu'à Loctudy, par beau temps, belle mer et bon coefficient de marée. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **ADOpte** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026.

4.2. TARIFS 2026/2027 LE TRISKELL

(orateur : Yann HIRIART)

La commission Numérique, Communication, Évènementiel culture et patrimoine a présenté la programmation culturelle de la saison 2026/2027 au Triskell.

Les tarifs des spectacles pour la saison 2026/2027 restent inchangés par rapport à la saison précédente. Toutefois, certains spectacles faisant l'objet de partenariats ou de conditions spécifiques nécessitent une évolution tarifaire à titre exceptionnel.

La règle est la suivante :

Pass Triskell en vente 15 euros (10 euros en tarif réduit : - de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH, personnes en situation de handicap).

Cette carte permet d'accéder dès le premier spectacle choisi à un tarif préférentiel.

Jeunes de – 18 ans : tous les spectacles sont au prix unique de 5 euros, sauf : The Mood for love, Givré, Si c'est sûr c'est pas peut-être, S'assurer ses propres murmures, Reggae Night.

DISPOSITIF PASS CULTURE ACCEPTE

Séances scolaires : 5 euros.

Tarifs généraux :

Tarif plein : 25 euros

Tarif réduit : 18 euros

Tarif plein avec carte Triskell : 20 euros

Tarif réduit avec carte Triskell : 12 euros

Exception faite de :

- Festival Rires en Scène (partenariat et billetterie spécifique) 12 euros + pass samedi et pass festival)
- Red Cardell (tarif unique à 15 euros)
- The Mood for love (harmonisation tarif avec partenaire : 26 / 18 / 12 euros)
- Givré – Gus (spectacle un peu plus cher : 30 / 26 / 22 / 18 euros)
- Pourquoi les gros poils ont-ils un cœur d'artichaut (tarif tout public unique 10 euros)
- Si c'est sûr c'est pas peut-être (harmonisation tarif avec partenaire : tarif 10/8 euros)

S'assurer ses propres murmures (harmonisation tarif avec partenaire : 18 / 10euros)

Entre lien et chou, Baliou et Reggae night (tarif 12 / 10 euros)

BILLETS SUSPENDUS : une billetterie généreuse et solidaire.

Le billet suspendu est un geste solidaire qui vise à offrir un billet à un inconnu.

Simple : vous achetez un billet supplémentaire que vous laissez au guichet, nous nous occupons du reste !

Conçu comme un système d'entraide, cette action est désintéressée, anonyme et facile d'accès pour les spectateurs généreux et les bénéficiaires.

Yann Hirirat : « *pour ceux qui ne connaissent pas le concept, c'est assez simple. C'est un geste solidaire où des gens achètent des places et les laissent au guichet à l'entrée du Triskell. Ils offrent la place pour la soirée. Nous allons communiquer davantage sur le principe qui a plutôt bien fonctionné la saison dernière pour des personnes qui n'osent pas venir au spectacle, qui ne peuvent pas, cela va les inciter à venir à la salle du Triskell voir les spectacles.* »

Yves Canevet : « *Combien de billets suspendus y-a-t-il eu sur la saison passée ?* »

Yann Hiriart : « une cinquantaine, ce qui est bien sur une première fois, mais nous pouvons faire mieux. »

La commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **FIXE** les tarifs du TRISKELL pour la saison 2026/2027.

4.3. TARIFS 2026 MUSÉE BIGOUDEN - HORS LES MURS

(orateur : Yann HIRIART)

Une exposition Hors les Murs au Triskell, intitulée La Maison Le Minor et la grande broderie, un savoir-faire traditionnel au service de l'art contemporain, en collaboration avec Gildas Le Minor aura lieu du 4 juillet au 4 août 2026.

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2025 pour accéder à l'**exposition**, à savoir :

- tarification gratuite pour les enfants, les étudiants ;
- 5 € pour les plus de 18 ans actifs.

Dans le cadre de l'exposition hors-les-murs, le musée proposera **une boutique** avec notamment des produits en lien avec les thématiques abordées dans l'exposition.

Les tarifs 2026, mis en évidence en jaune, correspondent aux nouveaux tarifs proposés ou à de nouveaux produits.

1-Des produits sont achetés directement par le Musée et revendus au public.

Dénomination produit	Prix public de vente TTC	Prix d'Achat TTC
Essuie-verre visuel exclusivité musée	20,00 €	10,90 €
Affiche A 3	3,00 €	0,47 €
Mug "Thème Pardon et bannière"	8,50 €	3,58 €
Carte "Thème Pardon et bannière"	1,00 €	0,75€

2-Les Amis du Musée fournissent des objets, la commune encaisse puis rétrocède les recettes à l'association.

	Dénomination produit	Prix public de vente TTC
Les Amis du Musée	Lot de cartes Galéron	6,00 €
	Carte	1,00 €
	Lots de 5 cartes (autres)	5,00 €
	Carnet	2,00 €
	Lot de 5 carnets	5,00 €
	Objet de fil	5,00 €
	Balle Bigoudène GM	12,00 €
	Balle Bigoudène PM	10,00 €
	Broche	15,00 €
	Sac	10,00 €
	Magnet	5,00 €
	Sac	20,00 €

	Protège-billig	15,00 €
	Essuie-verre	20,00 €
	Boule de Pardon	90,00 €
	Boule de Pardon	110,00 €
	Boule de Pardon	150,00 €
	Lithographie	200,00 €
	Boule AMB	21,00 €

3-Le dépôt-vente avec Dominique LARZUL : le déposant fournira les stocks et reprendra les invendus à la fin de l'exposition

	Dénomination produit	Prix public de vente TTC	Remise partenaire
Dominique Larzul	Épingles de pardon	5,00 €	30 %
	Épingles de pardon	10,00 €	
	Épingles de pardon	15,00 €	
	Épingles de pardon	20,00 €	
	Épingles de pardon	25,00 €	
	Épingles de pardon	30,00 €	
	Épingles de pardon	50,00 €	

Ne seront facturés que les produits vendus. La Ville de Pont l'abbé versera à la fin de l'exposition sur présentation de factures, le pourcentage revenant au dépositaire soit 70 % des recettes.

A titre d'information : les tarifs présentés seront revus d'ici la fin de l'année dans le cadre de la réouverture du Musée Bigouden, qui proposera davantage de produits à vendre en boutique.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Yves Canevet : « je vais changer de casquette pour passer à celle de l'Union des commerçants et il ne faut pas que le Musée arrive à faire concurrence aux commerces du Centre-ville s'il est prévu la vente de produits au Musée. »

Monsieur Le Maire : « Alors, ce n'est pas l'objectif. »

Yves Canevet : « je m'en doute bien. »

Monsieur Le Maire : « Il n'y a pas beaucoup de boules de pardon vendues dans le centre-ville de Pont-l'Abbé. C'est vraiment annexe, très attaché à ce qu'on peut y voir et aucune envie pour la ville de Pont-l'Abbé et son musée de faire concurrence à nos commerçants du centre-ville. Tu remarqueras que depuis que je suis président de la SPL Tourisme, nous ne vendons plus grand-chose non plus dans les offices du tourisme. Pourquoi ? Parce que je trouvais que cela faisait concurrence à ce que certains marchands de souvenirs de nos communes pouvaient vendre et donc, j'ai vu qu'en plus les gains étaient très marginaux, j'ai soumis l'avis et le conseil m'a suivi de ne plus faire des boutiques concurrentes des commerçants qui sont nos adhérents. »

Yves Canevet : « j'ai été interpellé en conseil communautaire sur le sujet. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **ADOpte** les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026

4.4. TARIF DE LOCATION 2026 DE LA BASE NAUTIQUE

(orateur : Laurent MOTREFF)

Une harmonie est faite entre les différentes bases nautiques du territoire sur la première heure de location. Les tarifs sont identiques à ceux de 2025.

LOCATION	Durée 1H	Durée 2H	Durée 3H
KAYAK SIMPLE	16 €	23 €	29 €
KAYAK DOUBLE	24 €	30 €	37 €
PADDLE	16 €	23 €	29 €
BALADE ENCADRÉE (sur demande et suivant les disponibilités)	24 € de l'heure et par personne (maximum de 16 personnes)		
Enfants et jeunes de moins de 18 ans, Etudiants, demandeurs d'emploi	Réduction de 50% sur le kayak simple et paddle		

Les membres de la commission « ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SPORT - SANTE- LOISIRS » ont validé les tarifs proposés, à compter du 1^{er} juillet 2026.

La commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire informe de l'ouverture de la base nautique le 1^{er} juillet et ajoute que par les temps qui courent, une petite balade en paddle ou en kayak serait appréciable et c'était un peu compliqué de faire le conseil municipal sur l'eau, mais que cela aurait peut-être été original.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **VALIDE** les tarifs de la base nautique à compter du 1^{er} juillet 2026.

4.5. ÉGLISE NOTRE DAME DES CARMES – DEMANDE DE SUBVENTION

(Oratrice : Adèle ROZEN)

La Ville porte actuellement un projet de restauration du retable Saint Crépin et Saint Crépinien situé en l'église Notre-Dame des Carmes, pour un montant total de 73 003 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC), qui a donné lieu à l'attribution d'une aide de 14 601 € (arrêté notifié).

Par ailleurs, une demande de financement est en cours d'instruction auprès de la Région. Un dossier a également été déposé auprès du Département, qui pourrait accorder une subvention à hauteur de 15 000 €.

Afin de permettre la mobilisation de ces cofinancements, il est nécessaire de prévoir l'adoption d'une délibération lors du prochain conseil municipal de juin.

La commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui, en coulisse, s'activent à monter ces dossiers de demandes de subvention.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**
- **VALIDE** le plan de financement ;
 - **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Département et de la Région Bretagne.

4.6. CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROSQUERNO – TARIFS 2026

(orateur : Jean-Luc RICHARD)

ANNEXE 8 : TARIFICATION ROSQUERNO

Concernant le Centre de Découverte de Rosquerno, il est proposé de modifier, à compter du 1er juillet 2026, les tarifs suivants, du Centre de Rosquerno Estuaire :

- Veille couchée seule pour un groupe 126 € (tarif actuel 95 €)
- Timbre-poste (lettre verte) 1,52 € pour les cartes postales (tarif actuel 1,16 € correspond aux années 2022/2023). Le tarif du timbre évoluera en fonction des évolutions du tarif en vigueur.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**
- **ADOpte** les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026.

4.7. CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROSQUERNO – CONVENTION KULTURANIM

(orateur : Jean-Luc RICHARD)

ANNEXE 9 : CONVENTION KULTURANIM

Concernant le Centre de Découverte de Rosquerno, il est proposé de modifier, la convention qui lie la commune pour le Centre de Rosquerno Estuaire et l'association KULTURANIM.

La convention a pour objet de formaliser les relations commerciales et pédagogiques entre KulturAnim et le Centre d'hébergement de Rosquerno Estuaire afin de garantir la qualité de la prestation, dans le cadre du marché « Ville de Paris ». Un avenant est nécessaire pour ajuster les modalités de résiliation des missions, l'article 8 est donc proposé à modification :

« Article 8 : Annulation

En cas d'annulation 15 jours avant la date du début de la prestation, le Centre de Découverte ne versera aucune indemnité à KulturAnim.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date du début de la prestation, le Centre d'Hébergement s'engage à verser 50 % de la prestation à KulturAnim. »

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable sur la modification de l'article n°8 sur la convention.

M. Jean-Baptiste Furic quitte définitivement la salle du conseil à 21h05 pour raisons professionnelles suite à la coupure d'électricité. Il donne pouvoir à Ségolène Goyat pour les votes suivants.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'association KULTURANIM.

4.8. CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LA CCPBS ET LA SPL « DÉSTINATION PAYS BIGOUDEN SUD » - PLACE GAMBETTA

(orateur : Stéphane LE DOARÉ)

ANNEXE 10 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUN CCPBS/SPL

Dans le cadre de l'exercice de la compétence tourisme transférée à la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) au 1^{er} janvier 2017, des locaux communaux situés au 11 place Gambetta à Pont-l'Abbé sont mis à disposition gratuitement pour l'accueil du bureau d'information touristique et des services de la SPL Destination Pays Bigouden Sud. Une convention de mise à disposition gratuite a été rédigée dans ce sens pour une surface de 100 m².

En 2020, des nouveaux besoins de bureaux de 130 m² supplémentaires ont été comptabilisés. En 2025, un nouvel avenant a été signé pour ajouter 30 m². Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, 160 m² étaient facturés à la CCPBS pour 260m² occupés.

À compter du 1^{er} juillet 2026, une partie des équipes de l'office de tourisme est relocalisée dans un autre bâtiment sur la commune. Le bureau d'information touristique demeurera toutefois au 11 place Gambetta sur une surface plus petite à savoir 130 m² au rez-de-chaussée afin de répondre à ses besoins organisationnels.

La nouvelle convention proposée, conclue entre la Commune, la CCPBS et la SPL, en annexe a pour objet de formaliser l'occupation à titre onéreux de 30 m² au rez-de chaussée du local susvisé pour une durée de trois ans, renouvelable pour la même durée par reconduction tacite. Elle remplace la convention initiale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 ainsi que ses avenants. La surface initiale de 100 m² demeure à être étant mise à disposition à titre gratuit dans le cadre du transfert de compétence.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 3 355.20 € TTC, calculée sur la base de 9.32 € TTC le m² X 30 m² X 12 mois (pour la surface de 30 m²). Conformément aux dispositions conventionnelles liant la CCPBS à la SPL, cette redevance sera prise en charge par la Communauté de communes. Elle fera l'objet d'une révision annuelle selon l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers.

Une refacturation des charges locatives au millième loué est prévue.

Monsieur Le Maire : « je remercie l'union des commerçants qui ont accepté de bouger à l'époque.

Yves Canevet : « Il y avait trois assos : les commerçants, Startijenn et il y en avait une troisième : le CAP. »

Monsieur Le Maire : « La SPL Tourisme a occupé la majeure partie de l'immeuble, à l'exception du dernier étage, puisque ce sont les Brodeuses. Pour rationaliser notre fonctionnement au sein de la SPL, désormais, tout le pôle général de la SPL va être Rue Charles Le Bastard, dans les anciens locaux de la trésorerie, et ils vont donc déménager prochainement et nous restituer nos locaux, à l'exception du bureau d'Information Touristique = l'accueil de l'office qui pour l'instant reste en bas, mais ils nous relibèrent les étages. Pour autant, les locaux ne sont pas

faciles à relouer parce qu'ils sont un peu biscornus d'accès, il y a beaucoup d'escaliers, ce n'est pas très PMR, et il y a des accès un peu partout. Donc, il faudra qu'on se pose la question de savoir qui on peut y mettre. Mais en attendant, on prend acte que la convention initiale conclue le 1er janvier 2020, la convention d'occupation tripartite, et donc la fin de l'occupation par l'ASPL, et la refacturation des charges locatives au prorata du reste à louer au 1er janvier 2027. Et je peux anticiper une question d'opposition sur ce point : sur une année pleine, ça fera 14 547 euros de loyer en moins. »

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable sur le projet de convention et ses modalités.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **ABROGE** la convention initiale conclue au 1er janvier 2020.
- **VALIDE** la convention d'occupation tripartite du local situé 11 Place Gambetta avec la CCPBS et la SPL « DESTINATION PAYS BIGOUDEN SUD ».
- **VALIDE** les tarifs d'occupation à compter du 1^{er} juillet 2026, soit 9.32 € TTC / m² par mois, hors révision annuelle selon l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers.
- **VALIDE** la refacturation des charges locatives au prorata du millième loué à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents de location en lien avec ce local.

4.9. LOYER DU PASSAGE DE LA LEVÉE

(oratrice : Victoire FOLGOAS)

Après le déménagement des services au Château, les locaux du Passage de la Levée à Pont l'Abbé (415m²) vont être libérés.

Il convient de proposer un prix de location des lieux, à savoir 10,84 €/m² soit 4 500€ TTC par mois.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **FIXE** le tarif de location des locaux situés Passage de la levée à Pont l'Abbé à partir du 1^{er} juillet 2026, à savoir 10,84 €/m²/mois soit 4 500€ TTC mensuel, hors révision annuelle selon l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents de location en lien avec ce local.

4.10. PACTE FINISTÈRE 2030

(oratrice : Victoire FOLGOAS)

La commune a déposé une demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 pour l'opération intitulée « Aménagement d'un Parc paysager et d'un espace de sport urbain ». Dans un souci de calendrier, il est proposé de permuter les fonds départementaux sur le projet de « Réhabilitation du Château des Barons ». La subvention est de 80 000 €.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une subvention au titre du volet 2 2025/2026 du Pacte Finistère 2030 pour un montant de 80 000 € sur l'opération « Réhabilitation du Château des Barons ».

4.11. FORFAIT DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT - ANNÉE 2026

(orateur : Jean-Luc RICHARD)

L'évaluation du forfait communal est faite à partir de l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune de Pont-l'Abbé pour les classes élémentaires et maternelles publiques conformément aux dépenses éligibles listées par la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.

Le coût moyen d'un élève est calculé en prenant l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques.

En 2025 les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires ont été de 367 660,95 €. 410 élèves étaient scolarisés dans les écoles publiques de Pont-l'Abbé.

Sur cette base, le forfait communal par élève est de 896,73 €.

Compte tenu de la fréquentation enregistrée par l'établissement privé (148 élèves de Pont-l'Abbé sont scolarisés dans les écoles privées de la commune), il est proposé de verser la subvention suivante :

896,73 € x 148 élèves soit 132 716,64 €.

Pour l'année 2026, le montant global de la subvention aux écoles privées sous contrat était de 123 325,94 € augmentant de 9 390,70 €. Le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques a diminué de 14 élèves entre 2024 et 2025. Le nombre d'enfants de Pont-l'Abbé scolarisés dans les écoles privées est en hausse de 11 élèves par rapport à l'an dernier passant de 137 à 148 enfants.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, 28 votes POUR et 1 ABSTENTION : Christel RIBEIRO :**

- **VERSE** la subvention suivante sur la base de 148 élèves scolarisés dans les écoles primaires et maternelles privées pour l'année 2026.

4.12. RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

(oratrice : Hélène MARC)

Texte de référence :

- Article L 424-1 du Code général de la fonction publique ;
- Articles L 6227-1 à L 6227-12 ; D6272-1 à D6272-2 ; D 6273-1 du Code du travail ;
- Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 relatif aux modalités de versement aux centres de formation des apprentis des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant par le Centre national de la fonction publique territoriale.

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur.

Il s'agit d'un contrat de droit privé conclu entre l'apprenti et l'employeur. Il associe une formation en entreprise ou en collectivité publique et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis.

Le CNFPT continue de contribuer ainsi au développement de la FPT, et ce malgré le double désengagement de l'Etat et de France compétences, notamment grâce à la prise en charge du coût de formation de 5 000 nouveaux contrats d'apprentissage pour l'année 2026.

Pour pouvoir prétendre au financement des frais de formation, les employeurs publics locaux devaient avoir manifesté leur intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT lors de la campagne de recensement ouverte du 19 janvier au 20 mars 2026.

Pour 2026, le CNFPT accorde à la commune de Pont-l'Abbé, le financement pour un apprenti. Le CNFPT prendra en charge les frais de formation des diplômes de niveaux 3, 4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômes corrélés aux métiers considérés en tension.

Le recrutement doit se faire sur un métier en tension. Le choix de la collectivité s'est porté sur le métier d'opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants.

Le recours à l'apprentissage doit faire l'objet d'une délibération qui en fixera les modalités d'organisation et de fonctionnement dans la collectivité.

La collectivité désigne un maître d'apprentissage justifiant des compétences nécessaires à la transmission efficace des savoir-faire, et doté de qualités pédagogiques et morales. Il doit être titulaire :

Soit d'un titre ou diplôme au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti et d'une expérience professionnelle de 1 an en relation avec la qualification visée par l'apprenti

Soit d'une expérience professionnelle de 2 ans en rapport avec la qualification visée par l'apprenti.

Une bonification indiciaire (NBI) de 20 points est attribuée au maître d'apprentissage si ce dernier n'en détient pas déjà une.

Le salaire de l'apprenti est variable selon l'âge du jeune, l'année d'étude :

La première année la rémunération est égale à 27 % du SMIC pour un jeune de moins de 18 ans et peut être de 100 % pour une personne de plus de 26 ans.

Le 5 juin 2026, le Comité Social Territorial, a émis un avis favorable sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable sur le recrutement d'un apprenti à compter du 1^{er} septembre 2026.

Hélène Marc ajoute que nous n'avons pas encore l'apprenti et que c'est le CNFPT qui va le proposer à la collectivité.

Laurent Cooper : « avez-vous envisagé une formation d'accompagnement pour la personne qui sera tuteur de l'apprenti ? »

Hélène Marc : « alors, en fait, M. Strullu a normalement l'habitude de cela. Il bénéficie d'une indemnité complémentaire, si je ne me trompe pas, sur le fait d'être tuteur. C'est une personne

aguerrie qui a déjà eu des stagiaires. Il n'en a pas fait la demande lors du CST, et s'il l'avait voulu, on aurait effectivement pu mettre cela en place. »

Yves Canevet : « cela serait effectivement bien de la lui proposer. »

Hélène Marc : « oui nous pouvons effectivement la lui proposer. »

Yves Canevet : « Apprendre à travailler avec quelqu'un, ce n'est pas toujours évident, surtout dans le métier de la mécanique. »

Hélène Marc : « il est la personne désignée pour accueillir la personne. Encore faut-il qu'on trouve l'apprenti pour aller dans le service. »

Laurent Cooper : « un apprentissage, ce n'est pas comme un stage, c'est beaucoup plus long. Cela demande une présence beaucoup plus importante. »

Monsieur Le Maire : « Je trouve que c'est bien de permettre aux jeunes aussi, en apprentissage, d'intégrer nos collectivités. M. Strullu a une expérience très large, du poids lourd au VL, aux engins agricoles de la ville. C'est un plus. Nous serons effectivement vigilants. Après, il y a un encadrement. Il y a aussi Laurent Le Saec, qui est le directeur de cette activité. Mais au quotidien, c'est bien M. Strullu qui apprendra les gestes et les non-gestes. Après, comme disait Hélène, encore faut-il trouver l'apprenti. Et là, ce n'est pas toujours évident. »

Laurent Cooper : « et effectivement, on n'a toujours pas d'informations sur le CFA qui pourrait être mobilisé sur le sujet ? »

Hélène Marc : « j'ai en effet des informations. Nous ne savons pas encore quel CFA. Par contre, l'information que je peux vous donner et que vous aviez demandé, c'est le coût d'un apprenti. Au minimum il nous coûtera 514.08 euros, évidemment en fonction de l'âge et du niveau d'études, et le maximum pour les plus de 26 ans, 1 903,99 euros. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **VALIDE** le recrutement d'un apprenti à compter de la rentrée de septembre 2026 sur le métier d'opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants.

4.13. TABLEAU DES EMPLOIS

(oratrice : Hélène MARC)

ANNEXE 11 : TABLEAU DES EMPLOIS

Par délibération en date du 28 avril 2026, le conseil municipal a validé la création d'un emploi non permanent à temps complet intitulé « Chef de projet développement et « Petites villes de demain » », relevant de la catégorie B de la filière Administrative, du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux au grade de Rédacteur, sous la responsabilité de la Directrice du pôle développement urbain.

La création d'un poste d'apprenti sur le métier d'opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants est proposé pour

Ces deux emplois non permanents ne figurent pas au tableau des emplois.

Suppression d'un poste

Compte tenu de la création du poste à temps complet de Chef de projet développement et « Petites villes de demain », le poste de « Directeur de mission PVD et gestion de projet » à temps complet est à supprimer du tableau des emplois.

Modification d'un intitulé

Suite à la mutation d'un agent de la commune au CCAS à compter du 1er juin 2026, le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme/chargé du PCS et sécurité est modifié comme suit : « instructeur des autorisations d'urbanisme ».

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de Pont-L'Abbé, chapitre 012.

Le 5 juin dernier, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur la proposition de modification du tableau des emplois.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants (Mme Pauline De Rechniewski quitte la salle à 21h19) :**

- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2026.

4.14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE

(oratrice : Hélène MARC)

Suite à la mutation d'un agent au CCAS à compter du 1^{er} juin 2026, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition de cet agent entre le CCAS et la commune, afin de poursuivre les missions du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Ces missions ne représentent que peu d'heures, et uniquement lorsque le PCS est déclenché.

L'agent a donné son accord et une information doit être portée en Conseil Municipal.

Les missions du poste d'agent d'accueil polyvalent du CCAS, sont financées par le budget de la commune au travers de la subvention annuelle versée au CCAS.

Le 5 juin dernier, le Comité Social Territorial a été informé de cette mise à disposition.

La commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable.

Mme Pauline De Rechniewski rejoint la salle à 21h22.

Le Conseil Municipal prend acte de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le CCAS.

5. ENFANCE JEUNESSE

5.1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF DU FINISTÈRE

(oratrice : Marie-Pierre LAGADIC)

La Caf du Finistère peut participer au financement d'équipement ou de travaux pour les structures extra scolaires et périscolaires. La commune peut donc solliciter des subventions pour 2 projets en cours :

- **AIDE A L'INVESTISSEMENT - ACQUISITION D'UNE STRUCTURE DE JEUX EXTÉRIEURE A L'ECOLE DE LAMBOUR**

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants de 3 à 6 ans, la commune va installer une nouvelle structure de jeux dans la cour de l'école de Lambour. Cet équipement permettra de favoriser le développement moteur, l'autonomie et la socialisation des enfants tout en enrichissant les activités proposées durant les temps périscolaires.

L'accueil périscolaire de Lambour est assuré chaque jour scolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 19h00, soit 3h45 par jour. Il représente environ 530 heures de fonctionnement par an et 25 % de l'ensemble des temps périscolaires organisés par la commune (hors mercredis). Sur une journée d'école, ces temps d'accueil correspondent à 33 % du temps d'occupation quotidien des locaux scolaires.

Pour une structure dont le coût est de 14 973,46 euros TTC, la subvention sollicitée est de 4556,28 euros.

- **AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DES 2 SALLES DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ACCUEIL DES 7-8 ANS ET DES 9-12 ANS**

Le coût total de l'opération est estimé à 38 000 € TTC.

En cas d'accord, celle-ci pourrait financer jusqu'à 19 000 €, soit 50 % du montant du projet.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la CAF du Finistère pour les deux dossiers cités ci-dessus.
- **AUTORISE** le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CAF du Finistère pour les deux projets cités ci-dessus.

Ajout de point à l'ordre du jour

5.2. ÉGLISE NOTRE DAME DES CARMES – DEMANDE DE SUBVENTION

(oratrice : Adèle ROZEN)

Dans le cadre de la restauration du retable Saint-Crépin et Saint-Crépinien, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux dans la chapelle nord-ouest logeant ce retable

Ce projet de restauration de la maçonnerie de la chapelle Nord-Ouest, s'élève à 17 830 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC), qui a donné lieu à l'attribution d'une aide de 5 349 € (arrêté notifié).

Par ailleurs, une demande de financement est en cours auprès de la Région pour un montant de 3 566 €. Un dossier a également été déposé auprès du Département, qui pourrait accorder une subvention à hauteur de 3 500 €.

Afin de permettre la mobilisation de ces cofinancements, il est nécessaire de prévoir l'adoption d'une délibération lors du conseil municipal de ce soir, le 23 juin 2026.

Le reste à charge est estimé à 5 415 €.

La commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026 a émis un avis favorable à la demande de cofinancement auprès des partenaires extérieurs.

Yves Canevet : « je n'ai pas de questions, mais Bernard, peut-être que tu aurais pu nous faire un laïus, parce que tu suis le dossier depuis quelques années. »

Bernard Le Floch : « je pense que j'ai passé la main depuis les dernières élections. Je me suis étendu très longuement sur les questions concernant ce dossier. Le travail de restauration du retable est fait, il ne reste plus que la maçonnerie pour assainir les murs et le sol. Dans cette attente, la question du stockage du retable va se poser dans l'église, mais je ne vais donc pas revenir dessus de façon à ne pas gêner les situations qui sont en cours d'élaboration et je n'interfererai donc pas dans l'ordre des compétences déléguées. »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 29 votants :**

- **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Département, de la Région Bretagne, et de tous autres financeurs, pour les travaux de la restauration de la maçonnerie de la chapelle nord-ouest.
- **VALIDE** le plan de financement.

Monsieur Le Maire soumet les 3 questions écrites de l'opposition reçues vendredi 19 juin. Vous serait-il possible de les mettre à l'ordre du jour du conseil municipal de mardi prochain.

1/ Quelles sont les dispositions particulières adoptées face au risque canicule ?

a) vis-à-vis des enfants dans les établissements scolaires et de loisirs ?

b/ par rapport aux personnes âgées ?

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean-Luc Richard pour les écoles pour compléter tout ce qui a été mis en place, notamment en partenariat avec l'Éducation nationale et l'IUM sur le temps scolaire. Puis à Viviane Gueguen qui complètera sur la partie CCAS, où le travail a été mené dès dimanche soir lors de l'alerte donnée.

Jean-Luc Richard : *« juste pour rappel, nous avons anticipé dès 2022 avec le changement des fenêtres du côté des maternelles. Nous avons changé, de mémoire, 90 fenêtres apportant une isolation supplémentaire. En 2023, nous avons aménagé toutes les cours des écoles maternelles et du primaire, avec le programme Chifoumi avec une re-végétalisation, des copeaux, des cabanes apportant de l'ombre et du confort. Donc, depuis dimanche l'inspectrice a souhaité mettre en place un dispositif pour qu'à partir de l'après-midi les familles puissent venir récupérer les enfants dans les écoles. Au départ cela ne concernait pas Lambour ni Jules Ferry mais nous nous sommes rendus compte qu'il fallait appliquer la même règle à toutes les écoles. Nous avons aussi mis en place, pour les parents, la possibilité de venir chercher les enfants à partir de midi. Là, aujourd'hui, sur Jules Ferry, sur 250 enfants, il y en avait 79 présents, pour même pas un tiers. Sur Kerarthur il y avait 50% des effectifs atteints de matin. Le service a fait l'acquisition de 7 ventilateurs pour les 7 classes de maternelle. Et depuis la canicule, nous avons aussi mis à disposition de l'eau à volonté et deux brumisateurs pour chaque classe maternelle depuis ce matin. Les mesures vraiment indispensables pour que les enfants ne fassent pas de malaise en ces temps difficiles. Nous allons continuer la végétalisation des cours, continuer le dispositif, la plantation d'arbres et nous serons certainement amenés à installer des stores-bannes en extérieur, des occultants, des protections solaires sur les fenêtres, tout cela pour aménager les bâtiments et faire face aux épisodes de chaleur dans les années à venir. Il n'y a pas eu officiellement de fermeture de classe pour les aménagements qui ont eu lieu. »*

Christel Ribeiro : *« À partir de quand ou plutôt de quelle température l'inspection décide la fermeture des classes ? »*

Monsieur Le Maire : « nous ne sommes pas consultés, cela se passe directement entre la DASEN et la Préfecture. En orange il y a des adaptations mais rouge c'est une première dans le Finistère. La Préfecture avait une cellule de crise dimanche après-midi, et ils ont pris cette décision de demander à ce que l'après-midi, les familles sont invitées à garder les enfants. Ce sont des recommandations. Les équipes éducatives sont là. Evidemment nous adaptons le temps scolaire, nous essayons d'aller dans les pièces les moins chaudes. J'étais en réunion à Quimper cet après-midi avec un certain nombre de maires du Finistère. Pour certaines communes leurs écoles sont en moins bon état que les nôtres. Déjà eux, dès hier, ils ne prenaient pas les enfants. »

Jean-Luc Richard : « Il y avait une volonté quand même de l'équipe pédagogique soit en place pour accueillir les enfants. »

Monsieur le Maire : « La preuve, les conseils d'école se déroulent : Kerarthur c'était hier, et aujourd'hui c'était celui de Lambour. »

Yves Canevet : « la DASEN n'était pas à Pont-l'Abbé ce matin ? »

Monsieur Le Maire : « non je ne crois pas que Mme Moallic était présente. »

Christel Ribeiro : « et pour les personnes âgées, est-ce qu'il y a des dispositifs particuliers ? »

Viviane Gueguen apporte les éléments de réponse suivants : une attention particulière est portée aux personnes âgées, conformément aux dispositifs de vigilance et de solidarité rappelés dans le DICRIM Les services du CCAS sont pleinement mobilisés pour accompagner les aînés les plus fragiles.

Les procédures canicule sont enclenchées pour les personnes à domicile et pour les résidents de l'EHPAD : les équipes anticipent ces périodes de fortes chaleurs.

- Les personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables (environ 50 personnes à ce jour), conformément à la réglementation en vigueur sont appelées 1 à 2 fois par jour par les agents du CCAS pour s'assurer et vérifier que tout va bien, leur rappeler les consignes de prévention et de leur apporter, si nécessaire, conseils et assistance. Cette démarche permet de prendre des nouvelles, de rassurer et d'intervenir si nécessaire. Si les personnes ont besoin, l'EHPAD des camélias peut les accueillir en journée dans la salle climatisée.

Afin de favoriser les inscriptions, plusieurs actions de communication ont été mises en œuvre:

- diffusion d'informations sur les réseaux sociaux de la commune ;
- publication en cours dans Infos Locales ;
- rappel des modalités d'inscription dans le prochain bulletin municipal ;
- communication régulière via le panneau lumineux situé à proximité de la mairie annexe.
- **Mobilisation des services d'aide et de soins à domicile**

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec le service autonomie à domicile ainsi qu'avec l'EHPAD Les Camélias.

Les aides à domicile et les professionnels soignants accompagnent quotidiennement plus de 250 usagers à leur domicile. Dans le cadre des épisodes caniculaires, ils veillent

particulièrement au confort et à la sécurité des personnes accompagnées et rappellent les gestes essentiels à adopter :

- hydratation régulière ;
- maintien de la fraîcheur des logements ;
- limitation des sorties aux heures les plus chaudes ;
- vigilance accrue en cas de signes de déshydratation ou de malaise.
- **Coopération avec l'EHPAD Les Camélias**

L'EHPAD Les Camélias dispose de trois espaces climatisés permettant d'accueillir les résidents dans des conditions optimales de confort.

En cas de besoin, et afin de renforcer la protection des personnes âgées vivant à domicile, le CCAS peut mobiliser le dispositif de l'Heure Civique pour organiser leur transport vers l'EHPAD. Elles pourront ainsi bénéficier de ces espaces rafraîchis pendant plusieurs heures au cours de la journée.

Le CCAS et l'ensemble de ses services ont anticipé la gestion de la période estivale et restent pleinement mobilisés pour accompagner les habitants les plus fragiles. La coordination entre le CCAS, le service autonomie à domicile, l'EHPAD Les Camélias et les bénévoles de l'Heure Civique constitue un atout essentiel pour assurer une réponse efficace lors des épisodes de canicule.

Christel Ribeiro : « est-ce que nous sommes certains que toutes les personnes susceptibles d'être aidées par ce dispositif sont bien inscrites ? »

Viviane Gueguen : « il y a la vigilance des voisins et nous avons mis en place l'heure civique pour des « petites » actions et cela fonctionne très par un simple appel au CCAS. »

Monsieur Le Maire rappelle que les personnes inscrites sont appelées deux fois par jour. Nous leur demandons si elles veulent de la visite ou si elles ont des besoins complémentaires. Après, si les gens ne veulent pas s'y inscrire, nous ne pouvons pas les inscrire de force, si c'est cela la question. Normalement, quand nous avons une connaissance assez fine, notamment via le service du SSIAD et du SAD, des personnes qui ont pu être dans nos services, qui n'ont plus besoin d'une prestation. Nous allons quand même les voir et nous leur demandons si elles ont besoin d'être ajoutées. Cela fonctionne bien. Nous avons connu des épisodes caniculaires. Et lors de la tempête CIARAN, nous étions une des rares communes à aider les personnes, c'est un mécanisme qui fonctionne bien du côté du CCAS. Donc, c'est un mécanisme bien rôdé, notamment sur le public des personnes âgées ou vulnérables. »

Viviane Gueguen ajoute qu'il y a trois salles climatisées à l'EHPAD des Camélias pour les personnes souffrant de la chaleur. Et en cas de signalement, Mme Gueguen se déplace avec l'infirmier coordinateur.

2/ Quelles sont les mesures envisagées afin de proposer à toutes les familles, qui le demandent une solution d'accueil en centre de loisirs pour leur(s) enfant(s) pendant l'été ?

La Ville souhaite garantir à chaque famille qui le souhaite la possibilité d'accéder à un accueil de loisirs pour son(ses) enfant(s) pendant l'été. Pour cela, nous envisageons les mesures suivantes :

La capacité d'accueil résulte de l'agrément délivré au regard de la superficie des locaux et des conditions réglementaires d'accueil. Elle ne peut être augmentée sans la création de nouveaux espaces adaptés.

Face à cette situation, plusieurs mesures sont mises en œuvre afin d'optimiser l'utilisation des places disponibles :

- Gestion active de listes d'attente permettant la réattribution rapide des places libérées : rappel systématique des familles par la secrétaire dès un désistement.
- Délai de désinscription d'une semaine pour faciliter la réattribution des places devenues vacantes.
- Prise en compte des fratries dans la mesure du possible afin d'apporter une réponse cohérente aux familles.
- Conventionnement avec Le Guilvinec en plus des communes partenaires : Loctudy et Plobannalec.

La sensibilisation auprès des familles sera à renforcer concernant :

- La priorisation de leurs besoins réels au regard de leur activité professionnelle et des situations familiales particulières. (*Même si le sujet est délicat car le centre de loisirs, au-delà d'un mode de garde reste un lieu d'ouverture au monde et de socialisation nécessaire pour certains enfants*)
- La sur-réservation afin de limiter les réservations de précaution et d'encourager la libération rapide des places devenues inutiles. Certaines familles réservent ainsi un nombre important de journées par anticipation puis ajustent leurs besoins ultérieurement. Cette pratique complexifie la gestion des effectifs et retarde parfois l'attribution de places à d'autres familles.

Marie-Pierre Lagadic : *« il faut aussi embaucher des animateurs, ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas facile non plus. »*

Monsieur Le Maire : *« c'est globalement un emploi précaire, animateur, et donc difficile d'en trouver. Sur le plus long terme, il est envisagé de travailler à la création d'un nouvel ALSH. À ce stade, rien n'est encore formalisé ni engagé ; un groupe de travail associant élus et techniciens sera constitué avant la fin de l'année, avec la possibilité de solliciter l'accompagnement en ingénierie de Finistère Ingénierie Assistance (FIA), qui intervient en phase amont pour les études d'opportunité, de faisabilité et la définition des besoins. Le recours à FIA permettra de sécuriser l'accompagnement du projet et de faciliter le dépôt des dossiers de demande de financement. L'objectif, c'est d'avoir 20 à 30 places de plus qu'actuellement. Sachant qu'en parallèle, la DASEN souhaite regrouper les maires pour les projections de l'Éducation nationale, qui sont quand même très mauvaises sur le Finistère. Et bizarrement, nous avons plus d'enfants à garder alors qu'il y a moins d'enfants à naître et, normalement, à scolariser. Là aussi, sans doute que le moyen de garde par la collectivité est plus plébiscité que par le passé. Nous sommes bien conscients de la gêne que cela peut occasionner, nous essayons de faire des miracles, les services se font parfois insulter, ce qui n'est pas très acceptable. »*

Marie-Pierre Lagadic : *« la secrétaire est maltraitée par certains parents malgré qu'elle se démène pour trouver des places. Nous la remercions pour le travail fait. »*

Monsieur Le Maire : *« et même quand nous aurons 140 ou 150 places sur les 100 actuelles, il faudra trouver tous les animateurs. L'actualité ces derniers temps n'aide pas : en effet à la ville de Paris, 150 animateurs ont été rayés du jour au lendemain. En fait, c'est compliqué pour tout le monde de recruter des gens fiables, avec des comportements adaptés par rapport aux différents publics. »*

Christel Ribeiro : *« j'en profite, puisque vous l'évoquez. Quelle est la procédure de recrutement des animateurs ? »*

Marie-Pierre Lagadic : « *c'est minimum le BAFA. Nous recrutons 50% de majeurs avec le BAFA et après 20 % de non-titulaires du BAFA. C'est une réglementation que nous ne pouvons pas y déroger. Les candidats nous transmettent leur CV, nous les recevons tous en entretien, mais nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de ce qui se passe à Paris, et que cela puisse nous arriver aussi, mais nous ne pouvons pas demander l'extrait de casier judiciaire, ce n'est pas légal.* »

Monsieur Le Maire : « *mais nous avons une équipe qui est très bien rodée sur l'exercice. Ils ont des week-ends de formation préalable. Ça fait déjà un mois et demi que nous les avons réunis à Rosquerno pour préparer la saison. Généralement, nous n'avons pas de défection en cours de saison.* »

Marie-Pierre Lagadic : « *Si nous nous apercevons d'un comportement anormal sur le mois et demi de formation, pendant lequel ils établissent le programme, la personne ne sera pas gardée.* »

Christel Ribeiro : « *y-a-t-il un protocole ?* »

Marie-Pierre Lagadic : « *Il n'y a pas de protocole institué. Cela dépend du CV et de l'entretien comme partout, malheureusement. Un employeur recrute sur la parole de la personne et sur son CV.* »

3/ Combien, recense-t-on d'allocataires du RSA sur notre commune ? Certains-es ont-ils ou ont-elles fait l'objet de radiation ? Si certains-es l'ont été, quelles suites sont proposées / envisagées ? Tous les "bénéficiaires" potentiels de cette allocation y ont-ils accès ?

Monsieur Le Maire rappelle que le RSA (Revenu de Solidarité Active) est une prestation gérée exclusivement par le Conseil départemental, et non par la commune. Il n'est donc pas de notre ressort de recenser les allocataires du RSA sur notre commune, ni de traiter les demandes d'attribution, les radiations ou les suites à y donner.

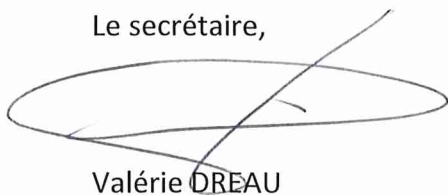
Pour toute information relative au RSA (nombre d'allocataires, demandes, radiations, accompagnement), il convient de vous adresser directement au Conseil départemental du Finistère - 11 rue du Présidial, 29000 Quimper - Téléphone : 02 98 80 50 50 - Service RSA : rsa@finistere.fr

La commune reste, bien entendu, mobilisée pour accompagner les familles et les personnes en situation de précarité dans le cadre de ses compétences propres (CCAS, aides sociales complémentaires, actions de solidarité de proximité).

Laurent Cooper : « *il n'y a pas de confusion pour nous sur le rôle institutionnel. C'est bien une logique départementale. Ce n'est pas l'escarcelle du département, c'est sûr. C'est simplement la question de savoir s'il y a des bénéficiaires du RSA.* »

Monsieur Le Maire répond que la commune n'a pas connaissance de cela et que cela relève exclusivement du Conseil Départemental.

Le secrétaire,



Valérie DREAU



Le Maire,



Stéphane LE DOARÉ

ANNEXES

- ANNEXE 1 : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)
- ANNEXE 2 : AVENANT N°1 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA FÊTE DES BRODEUSES
- ANNEXE 3 : CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS À LA COMMUNE
- ANNEXE 4 : CONVENTION SDEF AUDIT ÉNERGÉTIQUE POUR LA CANTINE SCOLAIRE
- ANNEXE 5 : CONVENTION SDEF AUDIT ÉNERGÉTIQUE POUR LE TRISKELL
- ANNEXE 6 : CONVENTION SDEF AUDIT ÉNERGÉTIQUE POUR LE CENTRE DE DÉCOUVERTE ROSQUERNO
- ANNEXE 7 : CONVENTION DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE – STADE SYNTHÉTIQUE AVEC LE SDEF
- ANNEXE 8 : TARIFICATION ROSQUERNO
- ANNEXE 9 : CONVENTION KULTURANIM
- ANNEXE 10 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUN CCPBS/SPL
- ANNEXE 11 : TABLEAU DES EMPLOIS